



Payer les activités de son enfant

Le compte loisirs sert à facturer les activités auxquelles votre enfant participe. Vous pouvez payer en ligne sur l'espace famille, par voie postale ou en mairie.

Le compte loisirs

Il permet de payer en un clic les activités de son enfant :

- Accueils périscolaires
- Centres de loisirs
- Restauration

Il est **ouvert au moment de l'inscription** et reste actif durant toute sa scolarité primaire.

Si vous avez **plusieurs enfants**, les activités sont facturées sur le **même compte**.

Gestion du compte

En accédant à [votre espace personnel](#) vous pouvez consulter votre **solde** et visualiser l'**historique des opérations** sur les 30 derniers jours.

Vous pouvez aussi contacter le service prestations éducation.

Facturation des activités

Quand votre enfant fréquente une activité, le responsable de la structure enregistre sa présence, et le **prix de l'activité** est immédiatement débité de votre compte loisirs que vous aurez préalablement **crédité**.

Votre compte est facturé au **jour le jour**, en fonction des prestations que votre enfant utilise.

Paiement

Vous êtes libre d'effectuer les versements à **votre rythme**, l'essentiel étant de toujours vous assurer que votre **solde est positif**.

Pour payer, vous avez 4 possibilités :

- [Sur l'espace famille](#)
- **Par prélèvement automatique** : après avoir signé une autorisation de prélèvement, vous serez débité chaque mois du montant de votre facture
- **En envoyant un chèque** par courrier au service prestations éducation de l'hôtel de ville
- **En se rendant au service prestations éducation de l'hôtel de ville**. Les moyens de paiement acceptés sont : **carte bancaire**, **chèque**, **espèces** et **chèques Cesu**

Solde du compte

En fin de mois, si votre **solde est négatif**, vous recevez un SMS vous indiquant le montant de votre débit. Vous avez une semaine pour le régler avant que la dette soit transmise au **Trésor public**.

Si vous versez une somme supérieure au montant du débit, le **supplément** est automatiquement **crédité** sur votre compte.

Contact

Service accueil éducation

Hôtel de ville
1, place Gabriel-Péri
93150 Le Blanc-Mesnil
France

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi

14:00-17:30

Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Pour toute démarche, prendre rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).

01 45 91 70 60

[Courriel](#)

Mairie du Blanc-Mesnil

1, place Gabriel-Péri
BP 10076
93156 Le Blanc-Mesnil cedex

Tél. 01 45 91 70 70

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Mardi

14:00-17:30

Mercredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Jeudi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Vendredi

09:00-12:30, 14:00-17:30

Samedi

09:00-11:45

Dimanche

Fermé

Dernier accès pour une prestation à **17h15**.

Mairie annexe

2 bis, avenue Jean-Jaurès
93150 Le Blanc-Mesnil

Horaires d'ouverture

Lundi

09:00-12:15, 14:00-17:15

Mardi

09:00-12:15, 14:00-19:45

Mercredi

09:00-12:15, 14:00-17:15

Jeudi

09:00-12:15, 14:00-17:15

Vendredi

09:00-12:15, 14:00-17:15

Samedi

Fermé

Dimanche

Fermé

Pour toute démarche, prendre un rendez-vous sur le [formulaire en ligne](#).